



Qui veut ... peut

SYECO

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DU CONGO
MEMBRE DU CONSEIL SYNDICAL DES SERVICES PUBLICS ET PRIVÉS
«COSSEP» ET DE L'INTERNATIONALE DE L'EDUCATION «I.E»
B.P. : 14 611 Kinshasa I

DECLARATION SYNDICALE N°002/SYECO/2012 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 04 AOUT 2012

Le Syndicat des Enseignants du Congo « SYECO » a tenu ce samedi 4 août 2012, une Assemblée Générale d'évaluation au siège du Conseil Syndical des Services Publics et Privés « COSSEP » dans la Commune de Limete.

Quatre points étaient inscrits à l'ordre du jour à savoir :

1. L'évaluation de l'année scolaire 2011 - 2012
2. L'exécution du budget 2012 ;
3. La Bancarisation de la paie des Enseignants ;
4. La Mutuelle de santé des Enseignants de l'EPSP.

Après examen de tous ces points, les Enseignants réunis en assemblée générale ont retenu ce qui suit :

I. De l'évaluation de l'année scolaire 2011 – 2012

I.1. Sur le plan Pédagogique.

- La perturbation du calendrier scolaire à cause du processus électoral
- La déperdition scolaire criante suite aux frais élevé de scolarité.
- La baisse du niveau de l'enseignement
- L'application sélective de la gratuité de l'enseignement fondamental

I.2. Sur le plan Administratif

- Les permutations intempestives des Enseignants
- L'exclusion de plusieurs enseignants des écoles conventionnées en violation de la procédure en la matière
- La non titularisation de plusieurs enseignants et Inspecteurs
- L'absence de retraite honorable en faveur des enseignants ainsi que des agents et fonctionnaires des services centraux de l'EPSP
- L'absence de contrat de travail dans certaines écoles privées agréées et le non respect du SMIG

I.3. sur le plan financier

- Le détournement d'une partie du salaire du personnel enseignant œuvrant dans les bureaux gestionnaires et des Inspecteurs de l'ordre respectivement de 5000FC et 7000FC par mois allant d'octobre 2011 à juin 2012.
- La discrimination criante des salaires entre les Agents du SECOPE et les Enseignants.
- L'omission de plusieurs Enseignants de Kinshasa sur les listings de paie du mois de juillet 2012 au niveau des Banques.
- La hausse vertigineuse de la prise en charge des Enseignants par les parents au mépris des textes légaux.
- Le PURUS et le PARSE n'ont pas atteint leur objectif, celui d'alléger la charge des parents dans la scolarité de leurs enfants.

- La démotivation du personnel enseignant.

II. De l'exécution du Budget 2012

Malgré la promulgation du budget par le Chef de l'Etat, il n'y a aucune projection en vue pour l'augmentation des salaires des enseignants qui sont restés statiques en dépit du quinquennat du social prôné par le Président de la République.

III. De la Bancarisation de la paie

L'opération a été saluée par les Enseignants, qui dénoncent toutefois la mauvaise organisation et le non respect de la dignité humaine.

IV. De la Mutuelle de Santé des Enseignants

- Les Enseignants saluent la mise en œuvre de la mutuelle. Néanmoins, ils constatent l'absence de délégués de la mutuelle dans certains centres de santé retenus par la MEPSP.
- Les enseignants constatent jusqu'à ce jour la non désignation des commissaires aux comptes alors que ceux-ci font partie intégrante du Conseil d'administration.
- La non application de l'avenant adopté par l'Assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2012 de la Mutuelle complétant les statuts de celle-ci.

De ce qui précède, le SYECO invite le Gouvernement à :

1. Mettre tout en œuvre afin de corriger toutes les irrégularités constatées autour de la paie du mois de juillet 2012.
2. Restituer aux personnel enseignant et Inspecteurs la partie du salaire détournée
3. Revoir à la hausse le barème salarial des enseignants au regard du budget 2012.
4. Supprimer effectivement la prise en charge des enseignants par les parents.
5. S'impliquer dans l'application de l'avenant adopté à l'Assemblée générale de la MEPSP à désigner les délégués dans les centres de santé qui en manquent.
6. Interdire les permutations du personnel enseignant conformément à la lettre N° MINEPSP/CAB.MIN/0455/2010 du 17 juillet 2010 de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'EPSP portant interdiction du mouvement du personnel.

En fin, le SYECO, tout en restant solidaire avec les enseignants des provinces de l'Est, exige du Gouvernement de prendre les dispositions qui s'imposent en vue de l'instauration de la paix et de la sécurité dans cette partie du pays.

En cas de non application de ces recommandations, le Gouvernement sera tenu seul responsable des perturbations qui en découleraient.

Fait à Kinshasa, le 04 Août 2012



Pour le SYECO

Jean Pierre KIMBUYA

Secrétaire Général